

Séance extraordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le vingt-sept (27) avril deux mille vingt-six (2026), à 19 h, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum. Monsieur Marc-André Cournoyer, conseiller au poste 1, et madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5, sont absents.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil présents et absent. Les membres du conseil présents constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19 h.

2026-04-156 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après en rayant toutefois le point 10 :

Ordre du jour Séance extraordinaire du 27 avril 2026

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance;
3. Terrain de jeux de l'Islet – Projet de parcours de jets d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Mandat à Entrepreneur F. Bouchard et fils Inc. pour branchement des jeux d'eau aux réseaux municipaux d'aqueduc;
4. Aqueduc et égout – Mandat à 2841-1825 Québec Inc. pour branchement de la propriété immobilière située au 1187, chemin des Coudriers;

5. Caserne incendie – Mandat à 9101-3243 Québec Inc. pour travaux d'élargissement de l'entrée donnant sur le chemin de la Traverse;
6. Service incendie – Achat d'une unité d'urgence auprès de Camions Hélie;
7. Aménagement du Parc du Bout d'en Bas – Mandat à Groupe Régis Côté inc. pour surveillance de chantier et rapports de visite durant la construction du pavillon d'accueil;
8. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Agrandissement du terrain de jeux à l'hôtel de ville (trampoline et piste à rouleaux (pumptrack)) – Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix et mandat à Nvira pour la confection des plans préliminaires;
9. Projet collaboratif Circonflexe en Capitale-Nationale – Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix;
- ~~10. Halte du Pilier – Autorisation pour les festivités de la Saint-Jean-Baptiste;~~
11. Loisirs – Achat d'un quatrième filet de pickleball et ses accessoires pour le gymnase de l'école St-Pierre;
12. Administration – Achat de vêtements de représentation;
13. Règlement sur la gestion contractuelle - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-05 portant sur la gestion contractuelle;
14. Aqueduc – Turbidimètre au bassin d'eau brute;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Adoptée

2026-04-157 Terrain de jeux de l'Islet – Projet de parcours de jets d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Mandat à Entrepreneur F. Bouchard et fils Inc. pour branchement des jeux d'eau aux réseaux municipaux d'aqueduc

CONSIDÉRANT QUE le début des travaux d'installation des jeux d'eau doit avoir lieu dans la première semaine de mai;

CONSIDÉRANT QUE les jeux d'eau seront approvisionnés en eau à même le réseau principal passant dans le chemin de l'Islet;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau raccordement doit être fait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Entrepreneur F. Bouchard et fils Inc. afin d'exécuter les travaux de raccordement des jeux d'eau au réseau municipal d'aqueduc. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le projet portant le code JEUX01.

Adoptée

2026-04-158 Aqueduc et égout – Mandat à 2841-1825 Québec Inc. pour branchement de la propriété immobilière située au 1187, chemin des Coudriers

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-12-527 adoptée lors de la séance du 8 décembre 2025 concernant les branchements aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout de la propriété mentionnée en titre;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés en régie interne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater 2841-1825 Québec Inc. afin d'exécuter les travaux d'excavation et de remblai ainsi que la fourniture de matériau granulaire concernant le dossier en tire. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-04-159 Caserne incendie – Mandat à 9101-3243 Québec Inc. pour travaux d'élargissement de l'entrée donnant sur le chemin de la Traverse

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire acquérir un nouveau camion pour le service incendie, lequel devra être stationné devant la porte 1 de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE les manœuvres pour sortir et entrer ce nouveau camion dans la caserne seront difficiles compte tenu de la configuration de l'accès à la caserne via le chemin de la Traverse;

CONSIDÉRANT QU'une section du terre-plein doit être enlevée;

CONSIDÉRANT QU'un permis d'accès (Autorisation de dérogation – Modification d'accès) a été délivré par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, le 16 avril 2026 et porte le numéro 7185-2026-0111;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés en régie interne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater 9101-3243 Québec Inc. afin de réaliser les travaux d'élargissement de l'entrée en enlevant une section du terre-plein, lesquels consistent notamment à enlever une bordure de béton, prolonger le ponceau et déplacer la grille menant les eaux de pluie au ponceau. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le fonds de fonctionnement.

Adoptée

2026-04-160 Service incendie – Achat d'une unité d'urgence auprès de Camions Hélie

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 2026-04 décrétant l'acquisition d'une unité d'urgence usagée et l'ajout d'équipements ainsi qu'un emprunt de 106 682 \$ a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 avril dernier et entrée en vigueur à la suite de l'avis public de promulgation le 23 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu que sa source de financement est maintenant approuvée, la municipalité souhaite conclure l'achat de l'unité d'urgence usagée de marque GMC TSR, année 2004, portant le numéro d'identification de véhicule (NIV) 1GDP8F1364F521399, auprès d'Hélie Camions incendie Inc., au coût de 97 521.00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE deux employés du service incendie, soit messieurs Éric Dufour et Gilbert Dufour, sont allés inspecter ce véhicule, et qu'ils s'en sont montrés satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de l'unité d'urgence usagée de marque GMC TSR, année 2004, portant le numéro d'identification de véhicule (NIV) 1GDP8F1364F521399, auprès d'Hélie Camions incendie Inc., au coût de 97 521.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le règlement d'emprunt 2026-04.

Adoptée

2026-04-161 Aménagement du Parc du Bout d'en Bas – Mandat à Groupe Régis Côté inc. pour surveillance de chantier et rapports de visite durant la construction du pavillon d'accueil

CONSIDÉRANT le projet mentionné en titre;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de construction du pavillon d'accueil a été octroyé à 9361-3115 Québec Inc. (Productions Légion), lors de la séance ordinaire ayant eu lieu le 13 avril dernier;

CONSIDÉRANT QU'une surveillance de chantier sera nécessaire tout au cours de la construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Groupe Régis Côté Inc. selon l'offre de services professionnels datée du 21 avril 2026, au montant de 37 000.00 \$ plus taxes (35 000 \$ en surveillance de chantier et 2 000 \$ en débours), afin d'effectuer la surveillance chantier durant la construction du pavillon d'accueil au Parc de la pointe du Bout d'en Bas ainsi que l'administration de chantier, la production de directives et des avenants, le suivi du calendrier et du budget de même que l'émission de tous les certificats officiels requis, en plus des frais remboursables (impression, kilométrage, messagerie, hébergement, etc.). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le projet portant le code BOUT.

Adoptée

2026-04-162

Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Agrandissement du terrain de jeux à l'hôtel de ville (trampoline et piste à rouleaux (pumptrack)) – Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix et mandat à Nvira pour la confection des plans préliminaires

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite, d'ici le 22 juin prochain (date de dépôt), déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air concernant l'aménagement d'un trampoline et d'un pumptrack sur l'immeuble portant le numéro 5 276 096 du cadastre du Québec, voisin de l'hôtel de ville, permettant ainsi un aménagement du parc existant qui sera réaménagé d'ici septembre 2027;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, une offre de services professionnels en architecture du paysage a été demandée à Nvira afin d'harmoniser ce nouveau projet au projet Signature à être réalisé derrière l'hôtel de ville et d'obtenir des coûts réalistes;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Nvira datée du 21 avril 2026 et portant le numéro 260527, au montant de 8 950.00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉPOSER une demande d'aide financière au Fonds de soutien au développement local et régional de la MRC de Charlevoix afin que les frais de réalisation des plans préliminaires (esquisse) du projet par Nvira Environnement Inc. puissent être payés par ce programme d'aide financière;

DE MANDATER la directrice générale et greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe afin de signer pour et au nom de la municipalité tout document en lien avec cette demande d'aide financière auprès de la MRC de Charlevoix;

DE MANDATER, conditionnellement à l'approbation de la MRC de Charlevoix, la firme d'architecture de paysage Nvira Environnement Inc. afin de réaliser les plans préliminaires concernant le projet d'agrandissement du parc situé derrière l'hôtel de ville, et ce, notamment afin de prévoir l'aménagement d'un trampoline et d'un piste à rouleaux (pumptrack), le tout dans le but de déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, le tout selon l'offre de services professionnels datée du 21 avril 2026 et portant le numéro 260527, au montant de 8 950.00 \$ plus taxes.

Adoptée

2026-04-163 **Projet collaboratif Circonflexe en Capitale-Nationale – Dépôt d’une demande d’aide financière au Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix**

CONSIDÉRANT le projet mentionné en titre, lequel permet une collaboration intermunicipale dans le but d’améliorer l’offre de loisirs et d’augmenter l’accès gratuit aux équipements sportifs et de loisir et coordonné par la municipalité de L’Isle-aux-Coudres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, conjointement avec les municipalités de Petite-rivière-Saint-François, Saint-Urbain et St-Hilarion, a déposé une demande à l’Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN) ULSCN et qu’une somme de 30 000 \$ a été accordée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix peut bonifier ce projet pour une somme de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE DÉPOSER une demande d’aide financière du Fonds de soutien au développement local et régional, et ce, au montant de 10 000 \$ permettant de bonifier le projet collaboratif Circonflexe en Capitale-Nationale;

DE MANDATER la directrice générale et greffière-trésorière afin de signer pour et au nom de la municipalité tout document requis par la MRC de Charlevoix afin de donner plein et entier effet à la présente résolution, soit notamment toute entente relativement à la demande d’aide financière mentionnée au paragraphe précédent.

Adoptée

2026-04-164 **Loisirs – Achat d’un quatrième filet de pickleball et ses accessoires pour le gymnase de l’école St-Pierre**

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’acheter un filet de pickleball et des balles pour mettre au gymnase de l’école St-Pierre, le tout selon un budget d’environ de 150.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le fonds de fonctionnement.

Adoptée

2026-04-165 **Administration – Achat de vêtements de représentation**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite que des vêtements soient fournis aux employés et élus représentant la municipalité, soit notamment lors de sorties de réseautage et aussi pour les employés du bureau administratif (réception);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents qu’un budget d’environ 1 000 \$ soit alloué pour ce faire, tel que prévu au budget 2026, et que la direction générale soit mandatée pour faire les achats. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le fonds de fonctionnement.

Adoptée

2026-04-166 **Règlement sur la gestion contractuelle - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-05 portant sur la gestion contractuelle**

Monsieur Patrice Harvey donne avis de motion que lors d’une prochaine séance le règlement numéro 2026-05 portant sur la gestion contractuelle sera adopté et il dépose et présente un projet de ce règlement.

Adoptée

CONSIDÉRANT QUE le turbidimètre qui doit être installé au bassin d'eau brute pendant les mois de juin à octobre est brisé;

CONSIDÉRANT QUE cet appareil peut être réparé pour la somme de 2 269.16 \$ plus taxes mais qu'il est discontinué et qu'un nouvel appareil coûte 5 037.31 \$ plus taxes, le tout selon l'offre de services de Veolia, datée du 23 avril 2026 et portant le numéro 26001423 SQ 0500;

CONSIDÉRANT QUE l'appareil actuel a plus de 20 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter un nouveau turbidimètre auprès de Veolia, le tout au montant de 5 037.31 \$ plus taxes, tel qu'il appert de l'offre de services datée du 23 avril 2026 et portant le numéro 26001423 SQ 0500. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant achevé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19 h 10.

Christyan Dufour,
Maire

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour,
Maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 11 mai 2026. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.